

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2666

Parc Sutter à Lyon 1er - Opération n° 01040522 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1 - programme 00012 pour un montant de 485 000 euros TTC

Direction des Espaces verts

**Rapporteur :** M. GIORDANO Alain

## SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 DECEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 DECEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME.

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), Mme FONDEUR (Pouvoir à Mme PALOMINO) M. HAVARD (pouvoir à M. GUILLAND), M. PHILIP (M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme BAUME)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD, M. ROYER

2016/2666 - PARC SUTTER A LYON 1ER - OPERATION N° 01040522 - LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2015-1 - PROGRAMME 00012 POUR UN MONTANT DE 485 000 EUROS TTC (DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 novembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville. Il comprend le projet « divers aménagements espaces publics et verts 2015-2020 ».

Par délibération n° 2016/2614 du 16 décembre 2016, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville dont celle des « Aménagements espaces publics et verts 2015-2020 », AP n° 2015-1, programme 00012.

Le Parc Sutter est un espace vert de 4 900 m<sup>2</sup> situé en cœur d'îlot sur les Pentes de la Croix-Rousse. Il s'agit d'un lieu très fréquenté qui constitue également un parcours de transition entre la place Morel et le boulevard de la Croix-Rousse. Cet usage génère des dégradations importantes sur le site par le passage du public hors cheminements formalisés.

Par ailleurs, les jeux très fréquentés du parc, qui constituaient la principale attraction pour les familles, ont dû être déposés en juillet 2015. Enfin, le parc n'offre pas assez de surfaces de détente, pour la pause ou le pique-nique, en relation avec la forte demande du public.

Un réaménagement de l'espace est devenu aujourd'hui indispensable pour intégrer durablement les différents usages qui doivent cohabiter sur le site, restituer une offre en jeux suffisante eu égard aux besoins du quartier (attractivité jusqu'au Nord du boulevard de la Croix-Rousse) et retrouver l'esprit du parc initial.

Le programme de l'opération vise à :

- renouveler et améliorer l'offre ludique en proposant un matériel durable, adapté à la fréquentation élevée et utilisant les contraintes de topographie particulières du lieu ;
- renforcer le couvert végétal du parc au détriment des surfaces minérales et renforcer la végétalisation de ses lisières pour renforcer sa qualité de poumon vert en cœur d'îlot ;
- atténuer ponctuellement les pentes et créer des replats intermédiaires pour diminuer le phénomène de ravinement ;
- aménager le parcours préférentiel des piétons qui utilisent le parc comme un point de passage entre la place Morel et le boulevard de la Croix-Rousse afin de faciliter les déplacements et de désenclaver la crèche.

La Direction des Espaces Verts - Pôle Aménagement des Paysages Urbains - est chargée de la conduite globale de cette opération et de sa conception.

Cette opération évaluée à 485 000 €TTC est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements espaces publics et verts 2015-

2020 », programme n° 00012. Le montant estimatif des études et frais de maîtrise d'ouvrage s'élève à 15 000 €TTC et celui des travaux à 470 000 €TTC.

Pour cette opération, les marchés seront passés selon les procédures adaptées, conformément au Code des Marchés Publics.

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2016/2614 du 16 décembre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la Commission Urbanisme, Logement, Cadre de vie, Environnement ;

### **DELIBERE**

1 – Le lancement de l'opération n° 01040522 « Réaménagement du Parc Sutter » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements espaces publics et verts 2015-2020 », programme n° 00012.

2 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits et à inscrire au budget de la ville, sur le programme 00012, AP 2015-1, opération 01040522 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 823, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantiers ou autres pouvant survenir :

- 2016 : 15 000 €TTC
- 2017 : 150 000 €TTC
- 2018 : 320 000 €TTC.

3 – Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations potentielles en particulier toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

4 – M. le Maire est autorisé à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme et administratives nécessaires à l'opération.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Alain GIORDANO